

## Mépris des personnels

Mardi 7 octobre 2014, lors de la présentation en Comité Local d'Hygiène, Sécurité et des Conditions de Travail (CLHSCT) du bilan des déclarations d'évènements indésirables, les représentants SUD santé sont informés au décours du débat d'un fait dramatique ayant eu lieu plusieurs semaines auparavant, suffisamment dramatique pour justifier, normalement, d'une information immédiate aux représentants syndicaux. Ce ne fut pas le cas.

Et pourtant le code du travail est très clair, corroboré en cela par les notes de services de la direction générale de l'AP-HP qui :

« Rappelle la nécessité de communiquer de façon systématique aux membres des CHSCT locaux les informations relatives :

- aux évènements indésirables
- aux accidents du travail »

SUD santé dénonce l'attitude d'une direction locale qui une fois de plus entrave le bon fonctionnement de l'instance.

Les représentants SUD santé quittent alors la séance, devant ce qu'ils qualifient de mépris, d'irrespect.

Mmes Orio, Noguera et M. Castet n'en ont décidément que faire des recommandations de M. Hirsch, directeur général de l'AP-HP, comme un coup de poignard permanent à son si cher dialogue social.

Chacun appréciera...

Créteil, mardi 7 octobre 2014